

COMMUNE DE GERMIGNY DES PRESCompte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2022

Fiche de présence :

| Nom prénom | Présent | Nom prénom | Présent | Nom prénom | Présent |
|----------------------|---------|---------------------|---------|-------------------|---------|
| AVEZARD Emily | X | DAM Aurélie | X | PAVLOVIC Sophie | X |
| BAZIRET Jean-Pierre | X | DURAND Martine | X | RAHMOUNI Marie | AE |
| BEDIOU Aline | X | HEMELSDAEL Philippe | X | THION Denis | X |
| BERTHON Patrick | X | LEVERT Jean-Marc | X | THULLIER Philippe | X |
| BOULLIER Jean Pierre | X | MAGNIN Chrystèle | X | VOISE Yannick | X |

Secrétaires de séance : Aline Bédiou et Denis Thion

ORDRE DU JOUR

1. Désignation de 2 secrétaires de séance :
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022 :
3. Réunions extérieures
 - Communauté de Communes Val de Sully
 - i. Conseil Communautaire du 5 avril 2022 :
 - Validation des subventions Politique de la Ville en vue de la réalisation d’actions spécifiques pour le quartier prioritaire du hameau à Sully à sur Loire.
 - Attributions de subventions aux collèges de Sully sur Loire et St Benoit sur Loire : un montant de 10 € par élève est attribué pour participer aux activités pédagogiques des collèges.
 - Affiliation au dispositif national « pass culture » mis en place par le Ministère de la Culture favorisant l’accès à la culture pour les mineurs à partir de la quatrième.
 - ii. Conseil Communautaire du 10 mai 2022
 - Attribution de fonds de concours pour les communes de la CCVDS (aucun dossier présenté par Germigny)
 - Prolongation du contrat actuel de délégation de service pour le SPANC : La Collectivité souhaitant prolonger le contrat actuel d’un mois afin de lancer une nouvelle consultation et ainsi débiter le nouveau contrat sur une nouvelle année civile au 01/01/2023, un avenant doit être conclu en ce sens.
 - Choix du mode de gestion du service du SPANC qui reste le même (délégation de service public). L’entreprise choisie auto financera ce service pour une durée de 5 ans. Un appel d’offre sera lancé courant 2022.
 - Marché pour la location, l’installation et la maintenance d’un système de vidéo-protection 2^e tranche pour équiper toutes les communes de la CCVDS: la procédure est abandonnée en raison de l’insuffisance de concurrence.
 - Subvention de 1000 € attribuée à l’association des petites cités de caractère qui œuvre à la sauvegarde du patrimoine en menant des actions en faveur de l’embellissement et de la revitalisation des centres anciens (St Benoit/Loire est une des 2 communes du Loiret ayant obtenu ce label).
 - Convention pour le mode de gestion d’endiguement avec adhésion à l’Etablissement Public Loire (EPL). Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de l’appui apporté par l’Etablissement Public Loire aux 7 EPCI signataires.

4. Syndicats :

- SIRIS : Conseil du 12 avril
 - i. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 :
 - Fonctionnement : + 13 097,57€, soit excédent cumulé de 32 104,42€
 - Investissement : +6 301,47€, soit déficit cumulé de 2 682,35€
 - ii. Budget 2022 : Madame Magnin précise que les mairies ont ajouté 40 000€ par rapport au budget de l'année précédente.
 - Fonctionnement 512 924 ,07€
 - Investissement : 18 662,35€
 - iii. L'entreprise API a informé d'une augmentation du prix des repas. L'augmentation non connue à ce jour aura une incidence sur le prix des repas facturé aux usagers.
 - iv. Personnel : Madame Magnin informe l'assemblée que deux personnes partent à la retraite et qu'il s'agit de pourvoir à leur remplacement.
- SEA : Conseil du 4 avril
 - i. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget Eau Potable :
 - Fonctionnement : excédent cumulé de 87 536€
 - Investissement : excédent cumulé de 174 731€
 - ii. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 budget Assainissement :
 - Fonctionnement : déficit cumulé de 1 927€
 - Investissement : excédent cumulé de 10 469€
 - iii. Budget 2022 Eau Potable :
 - Fonctionnement : 462 236€
 - Investissement : 303 559€
 - iv. Budget 2022 Assainissement :
 - Fonctionnement : 184 456€
 - Investissement : 145 094€
 - v. Etude de sectorisation est effectuée dans le but de chercher des fuites du réseau. Aucune fuite n'a été trouvée.
 - vi. Lancement d'un Schéma Directeur avec Cap Loiret pour l'assainissement. Retour des offres attendu pour le 4 juillet.
- SIBB : Monsieur Hemelsdael informe les membres que le budget a été voté le 1er avril et d'un changement chronologique dans la programmation des travaux du Milourdin. Des travaux sur la commune de Bonnée sont prévus à hauteur de 40 000€, 750 tonnes de cailloux vont être installés, pour la continuité de l'eau. Le Fossé des Sauvates sera curé et les boues seront analysées, car il semble qu'il y ait pollution. La sonde du puits aux Ormettes à St Benoit sur Loire a été remplacée.
- SICTOM : conseil du 11 avril
 - i. Budget 2022 :
 - Fonctionnement : 15 867 682,22€
 - Investissement : 3 476 589,00€
 - ii. Monsieur le Maire apporte les conclusions du jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Montargis qui confirme celui du Tribunal administratif d'Orléans qui a considéré que le Sictom avait pris des délibérations illégales fixant les tarifs de redevance en 2017 et 2018, liés à la mise en place de la redevance incitative. Les délibérations 2017 et 2018 seront à reprendre pour adopter et détailler de nouveaux tarifs et transmettre de nouvelles factures uniquement aux plaignants de l'ADUS pour régulariser les impayés dans la mesure où le service a été rendu aux usagers. Cela va sans doute nécessiter l'embauche

d'une personne en contrat, auprès de la CCVDS, pour permettre la réédition de ces factures.

5. Commissions locales :

- CCAS : les membres se sont réunis le 19 mai pour la préparation de la rencontre inter-générationnelle prévue le 21 juin sur le thème des jeux de société (d'hier et d'aujourd'hui).
- Personnel :
 - i. Emploi saisonnier : les membres décident d'ouvrir un poste d'agent technique pour pallier les congés d'été du 11 juillet au 19 août à 30h/semaine. Délibération 2022-20.
- Voirie :
 - i. Eclairage oratoire
 - Le devis de l'entreprise Citeos a été reçu. La commission travaux se réunira pour l'étudier plus précisément et une décision sera prise au prochain conseil.
 - Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer et signer une Déclaration Préalable de travaux pour la réalisation des travaux de l'éclairage de mise en valeur de l'oratoire Délibération 2022-18
 - ii. Emprunt pour les travaux d'éclairage public : afin de préserver notre capacité d'investissement pour des projets futurs, il avait été décidé de recourir à un emprunt pour financer la rénovation de l'éclairage public. 3 banques ont été contactées pour 1 emprunt court terme de 156 000€ en attente du versement des subventions, 1 emprunt moyen/long terme (7 ou 10 ans) de 44 000€ pour l'investissement. La commission des finances et Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 avril et propose de contracter avec le Crédit Agricole qui a répondu en tous points au cahier des charges. Délibération 2022-15
- Sécurité : aménagements centre bourg
 - i. En raison du COVID et de l'arrivée d'un nouvel architecte des bâtiments de France en 2020, le projet a dû être relancé occasionnant des réunions et un travail supplémentaire pour la Fabrique du Lieu non prévues au devis initial. Avenant de 2 280 € TTC portant le montant total de la Tranche Optionnelle 2 à 17 910 € TTC. Délibération 2022-17 (Une voie contre)

6. Divers :

- Publicité des actes pour les communes <3 500 habitants : à partir du 1^{er} juillet 2022, la commune doit délibérer sur le mode de mise à dispositions du public des actes pris en réunion de conseil. Il est proposé de continuer comme aujourd'hui, un affichage dans les panneaux (bourg, Mesnil, Prieurée.) Délibération 2022-16
- Tarif pour la location de la salle des fêtes pour l'activité Postural Ball dont l'objectif est de renforcer le dos (personne auto-entrepreneur). Demande de location 1 fois par semaine en soirée, pour une durée de 1h-1h15, hors vacances scolaires. Il est proposé le tarif de 600 € pour l'année. Une convention d'utilisation sera rédigée. Délibération 2020-19
- Fibre optique : une réunion publique doit être programmée prochainement. La date n'a pas été fixée. Monsieur le Maire alerte les membres sur le démarchage téléphonique et propose d'informer les administrés de ne prendre aucun engagement tant que la réunion n'a pas eu lieu.
- Réponse à la question du précédent conseil municipal : circulation des camions sur la route du Grand Pont. Un projet d'arrêté de la commune de St Martin qui interdit la circulation des véhicules de +3,5t a été reçu. Monsieur le Maire propose un échange avec la mairie de Saint Martin d'Abbat et l'entreprise Antartic.
- Monsieur Hemelsdael informe que le banc et la table derrière l'oratoire est à remplacer
- Les cordes et les panneaux dans les jardins de l'oratoire sont retirés

- Monsieur Voise demande à être remplacé pour le dépouillement du dimanche 19 juin lors des élections législatives.
- Madame Durand demande combien de procurations peut détenir une personne pour voter : une en France
- Monsieur Hemelsdael précise qu'il a demandé à la clinique vétérinaire d'être prévenu à chaque intervention d'animaux trouvés sur la commune et déposés à la clinique, car les soins sur un animal errant sont à la charge de la commune où l'animal a été trouvé.
- Madame Rodier (présente dans le public) demande des précisions sur les raccordements liés à la fibre. Elle informe l'assemblée des vitesses excessives en entrée de bourg et demande d'envisager la pose d'un radar. Monsieur le Maire lui répond que lors de l'étude initiale la pose d'un radar fixe n'avait pas été retenue. Le nombre de contrevenants est trop faible pour justifier un tel investissement. La police intercommunale et la gendarmerie sont régulièrement présentes pour effectuer des contrôles de vitesse. Elle s'informe des heures de tonte le dimanche matin (autorisation de 10h à 12h).

Séance levée à 20 :06